



RÉNOVATIONS SAINES:

Pour une meilleure intégration de la protection de la santé environnementale des enfants au sein des programmes d'efficacité énergétique

Résumé

Mars 2011



L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

L'ACDE autorise la réimpression d'extraits crédités de ses ressources à des fins pédagogiques seulement. Veuillez indiquer l'adresse de notre site web dans la citation : www.cela.ca. L'CELA ne permet pas d'utiliser ses ressources à des fins commerciales.

La publication devrait être citée comme suit :

L'Association canadienne du droit de l'environnement. 2011. *Rénovations Saines : Pour une meilleure intégration de la protection de la santé environnementale des enfants au sein des programmes d'efficacité énergétique*. Toronto, ON: ACDE.

La version complète de ce rapport est disponible, en anglais seulement, sur les sites Web du PCSEE et de l'ACDE :

www.healthyenvironmentforkids.ca

www.cela.ca

ISBN: ??

CELA Publication No. ??



Imprimé au Canada sur du papier comprenant 100 pour cent de contenu recyclé de post-consommation.

Avant-propos

Mars 2011

Depuis plus d'une décennie, les organisations constituant le Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE) conjuguent leurs efforts afin de réduire les risques connus et suspectés que fait peser l'exposition environnementale aux produits chimiques et polluants toxiques sur la santé des enfants. Nous sommes convaincus qu'un environnement sain – y compris le milieu intérieur, dans lequel les enfants canadiens passent 90% de leur temps – demeure essentiel afin que les enfants puissent faire leurs premiers pas vers une existence en santé. Nous reconnaissons que les enfants vivant en milieux modestes ou dans des circonstances défavorisées sont ceux qui sont généralement les plus exposés aux sources de contaminants dans l'environnement ainsi qu'aux risques qui y sont associés.



Bénéficiant du généreux soutien de la Fondation Trillium de l'Ontario, le PCSEE a acquis au cours de la dernière année une connaissance poussée des risques sanitaires spécifiquement associés à l'exposition en milieu intérieur dans le cadre de projets de rénovation et de rectification visant l'amélioration de l'efficacité énergétique domestique. Nos recherches ont révélé qu'il reste encore beaucoup de travail à faire – de concert avec l'engagement des parties prenantes intéressées – afin de s'assurer que, parallèlement aux investissements visant à rendre les maisons plus efficaces sur le plan de l'énergie, nous saisissons l'opportunité pour rendre ces maisons également plus saines et plus sûres pour leurs occupants.

L'établissement d'une situation gagnant-gagnant demeure la principale motivation du travail du PCSEE dans ce domaine. Nous appuyons avec vigueur les efforts visant la promotion d'une efficacité énergétique accrue dans les milieux résidentiels à titre d'élément clé permettant de lutter contre les changements climatiques. Au sein de ces efforts essentiels, notre objectif consiste à travailler avec les autres afin que les améliorations visant l'efficacité énergétique et que les mesures de protection de la santé dans les milieux intérieurs s'harmonisent de la meilleure façon possible.

Nous saluons la publication de ce rapport préparé par l'Association canadienne du droit environnemental (ACDE). L'ACDE agit à titre de partenaire principal du PCSEE dans le cadre de cette initiative d'une durée de deux ans. À titre de membre fondateur actif du PCSEE et du Low-Income Energy Network (LIEN), l'ACDE confère à ce projet une expertise de longue date concernant les besoins des communautés à faible revenu ou désavantagées, de vastes connaissances sur la question de la santé environnementale des enfants, ainsi qu'un contact direct avec le LIEN.

Ce rapport fournit une évaluation de la situation actuelle ainsi qu'un aperçu des opportunités permettant d'améliorer celle-ci. Il représente ainsi une base solide pour les prochaines étapes. S'appuyant sur les résultats de notre recherche et sur les apports substantiels des parties prenantes, l'ACDE a dressé une liste prospective de recommandations (Chapitre 8) dont peuvent bénéficier les partenaires du PCSEE et les autres afin de poursuivre les travaux dans ce domaine.

Décrit au Chapitre 4, l'examen des programmes d'efficacité énergétique en Ontario et au niveau fédéral révèle que la plupart de ceux-ci, bien que promouvant l'efficacité énergétique d'une manière efficace, ne considèrent pas les possibilités d'expositions accrues aux substances toxiques, telles que le plomb, lorsque les matériaux en place dans les vieilles maisons sont manipulés et perturbés durant les travaux de rénovation ou lorsque de nouveaux matériaux contenant des substances toxiques sont employés. Les résultats de notre sondage en ligne suggèrent que les propriétaires de maisons, les propriétaires d'immeubles et les résidents sont généralement peu sensibilisés aux questions liées à la santé dans les milieux intérieurs, et que les agents d'efficacité énergétique ainsi que les professionnels du bâtiment sont avides d'être formés et éduqués sur ces questions.

Notre objectif pour 2011 consiste à travailler avec les parties prenantes intéressées afin d'accroître le niveau de sensibilisation en matière de risques pour la santé dans les milieux intérieurs (quels risques, pourquoi et comment les gérer) dans le cadre de projets visant l'amélioration de l'efficacité énergétique. Nous sommes motivés à l'idée de transmettre notre connaissance des mesures préventives – comme par exemple la manutention appropriée des peintures contenant du plomb dans les vieilles maisons, la sélection de matériaux de construction émettant peu de COV, et un échange d'air adéquat une fois l'enveloppe du bâtiment rendue étanche – qui demeurent particulièrement importantes pour la protection du fœtus en développement et de l'enfant, considérant le fait qu'ils sont plus exposés et plus vulnérables aux produits toxiques retrouvés dans le milieu environnant.

Nous envisageons avec hâte le jour où chaque projet de rénovation sera perçu comme une occasion de concevoir des milieux plus sains pour les enfants et leurs familles. Nous vous invitons à prendre part à nos efforts.

PARTENAIRES DU PCSEE



L'Association canadienne des
médecins de l'environnement

Environmental Health Clinic
Women's College Hospital

L'Association canadienne des
troubles d'apprentissage

Fédération canadienne des services
de garde à l'enfance

L'Association canadienne du
droit de l'environnement

Institut de santé environnementale du Canada
Pollution Probe Foundation

L'Association pour la santé publique de l'Ontario

South Riverdale Community Health Centre

Le collège des médecins de famille de l'Ontario

Toronto Public Health

Pour plus d'information sur le projet Rénovations saines ou sur le travail du PCSEE, veuillez communiquer avec Erica Phipps, directrice des partenariats, à erica@healthyenvironmentforkids.ca, ou avec Kathleen Cooper, chercheuse en chef à l'ACDE, à kcooper@cela.ca.

Résumé

Ce rapport constitue une étape clé dans le cadre d'un projet d'une durée de deux ans du Partenariat canadien pour la santé des enfants et l'environnement (PCSEE). Ayant pour cible le territoire de l'Ontario, ce projet vise à accroître le niveau de sensibilisation face aux risques que fait peser l'exposition potentielle aux contaminants environnementaux pendant et après les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique sur la santé foetale et infantile. Ce projet vise également à accroître le niveau de sensibilisation chez divers acteurs quant aux mesures pouvant être mises de l'avant afin de réduire ces risques.

Préparé par l'Association canadienne du droit environnemental (ACDE) à titre de contribution à un projet plus vaste, ce rapport recense et analyse plusieurs questions, programmes et outils éducatifs et politiques importants, de même que certaines lacunes s'y rapportant. Il décrit les multiples opportunités où une meilleure intégration entre la question de la santé environnementale des enfants et les programmes d'efficacité énergétique peut et doit prendre place, de même qu'il émet des recommandations spécifiques afin d'améliorer l'éducation, la formation et les politiques en la matière.

Les enfants courent un plus grand risque face à l'exposition aux substances toxiques, et les travaux de rénovation peuvent significativement accroître ce risque

De manière générale, la motivation à effectuer ce travail réside dans la préoccupation quant à la santé des enfants en raison de la présence de multiples contaminants toxiques et autres risques sanitaires reliés aux travaux de rénovation de manière générale, incluant ceux qui sont effectués dans l'objectif d'améliorer l'efficacité énergétique. De manière plus positive, la motivation provient également du fait qu'il est possible d'atteindre une situation gagnant-gagnant au sein de laquelle les travaux visant à faire des gains sur le plan de l'efficacité énergétique, s'ils sont effectués dans la perspective d'améliorer la santé dans les milieux intérieurs, permettront non seulement de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les coûts énergétiques, mais pourraient également rendre les maisons plus saines pour les enfants et leurs familles. Les bénéfices d'une telle intégration seraient probablement plus importants pour les familles à faible revenu, ces dernières étant généralement davantage exposées aux risques environnementaux, courant ainsi des risques accrus pour leur santé.

De solides preuves démontrent que comparativement aux adultes, les enfants courent plus de risques lorsqu'ils sont exposés

aux contaminants environnementaux, particulièrement ceux qui sont retrouvés dans les milieux intérieurs, où les enfants passent la majeure partie de leur temps. De nombreux facteurs propres aux enfants – incluant leur fréquence respiratoire et leur taux métabolique plus élevés, leur comportement tel que celui de porter constamment leurs mains à leur bouche, de même que la vulnérabilité de leur cerveau et autres organes en développement – contribuent à ce risque accru. Également, le fœtus en développement est particulièrement vulnérable, soulignant la nécessité de limiter l'exposition de la mère aux contaminants.

La matière particulaire retrouvée en suspension dans l'air intérieur et les contaminants retrouvés dans la poussière domestique demeurent des préoccupations prioritaires. Il existe un manque de sensibilisation et d'orientation politique afin d'affronter ces questions ainsi que d'autres tout aussi importantes, dont notamment le problème encore très actuel de la présence de plomb dans les vieilles peintures. Ces risques quotidiens sont connus pour leur incidence plus prononcée chez les enfants vivant dans un contexte de pauvreté, en raison notamment des conditions de logement sous les normes et de la proximité des grands axes routiers et des zones industrielles, ainsi que d'autres facteurs.

S'ils sont effectués sans précaution, les travaux de rénovation, incluant ceux qui visent l'économie d'énergie, peuvent grandement augmenter l'exposition aux contaminants intérieurs. Les rénovations peuvent relâcher des contaminants tels que le plomb, l'amiante ou les biphényles polychlorés (BPC), ces derniers représentant le sinistre héritage de produits et de pratiques du passé. Sceller ou rendre un bâtiment étanche à l'air peut réduire la fréquence à laquelle l'air intérieur est renouvelé, ce qui mène potentiellement à des concentrations plus élevées de radon dans l'air ambiant. Le même phénomène peut s'observer avec l'humidité, engendrant des problèmes de moisissures. Une enveloppe de bâtiment plus étanche à l'air peut également causer une augmentation des concentrations des polluants intérieurs, un problème qui peut être accentué selon les matériaux de construction et de rénovation choisis, de même que les produits de consommation qui entreront dans la maison une fois celle-ci rénovée. Là où subsistent un manque de sensibilisation quant à ces aspects et l'absence de moyens permettant d'y répondre pendant et après les travaux de rénovation, les risques pour la santé peuvent survenir, faisant peser une menace particulièrement importante sur les enfants et les fœtus. Au contraire, des travaux de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique

bien exécutés peuvent atténuer la présence de contaminants environnementaux, prévenir les problèmes d'humidité et de condensation, améliorer la ventilation et le niveau de confort, et créer un milieu intérieur plus sain de manière générale, en plus de permettre une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des coûts énergétiques.

L'analyse des programmes d'efficacité énergétique révèle un manque d'attention quant aux préoccupations en matière de santé dans les milieux intérieurs

Divers programmes d'efficacité énergétique parrainés par les gouvernements sont examinés dans le présent rapport, incluant ceux qui sont offerts par les gouvernements fédéral et ontarien, de même que les activités prenant place au palier municipal. Ces programmes offrent aux propriétaires de maisons et de commerces des subventions et des mesures incitatives afin qu'ils entreprennent des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique. Le programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation a établi le cadre de la plupart des programmes incitatifs d'amélioration de l'efficacité énergétique au Canada. L'exécution des travaux se base sur une inspection préalable effectuée par un agent d'efficacité énergétique certifié par Ressources naturelles Canada (RNCan), lors de laquelle celui-ci évalue les caractéristiques énergétiques d'une maison ou d'un bâtiment pour ensuite émettre des recommandations portant sur des mesures correctives visant la conservation de l'énergie.

Un aspect important pour la réussite de ces programmes réside dans l'assistance prodiguée aux propriétaires de maisons et de commerces par les organisations non gouvernementales ou communautaires, telles que *Green Communities Canada*. De façon similaire, la majeure partie du progrès effectué par les projets de rénovation commerciale ou de rénovation urbaine à grande échelle est survenue grâce au programme LEED Canada (*Leadership in Energy and Environmental Design Canada*), une initiative collaborative parrainée par l'industrie et organisée par le Conseil du bâtiment durable du Canada.

Le gouvernement fédéral estime que sous l'égide du programme écoÉNERGIE Rénovation – Maisons et de ses précurseurs fédéraux, près d'un million de maisons réparties à travers le Canada ont été évaluées sur le plan de l'efficacité énergétique, et 400 000 de celles-ci ont pu bénéficier d'améliorations en la matière. Il est prévu que les deux principaux programmes fédéraux (soit écoÉNERGIE Rénovation – Maisons et écoÉNERGIE Rénovation – Petites et moyennes organisations) permettront une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 0,4 mégatonnes. De plus, une quantité importante de matériel éducatif disponible en ligne a été développée par ces

programmes ainsi que divers autres programmes provinciaux.

Plusieurs programmes d'efficacité énergétique offerts en Ontario sont en période de transition; certains de ceux-ci se sont terminés à la fin de 2010, alors que d'autres prendront fin en 2011. Bien que le programme fédéral écoÉNERGIE Rénovation – Maisons soit en phase de retrait progressif, l'*Ontario Home Energy Savings Program* qui était lié à ce dernier continue d'offrir des subventions aux propriétaires de maisons.

Pendant que les programmes ontariens rattachés aux services publics qui sont parrainés par Enbridge Gas, Union Gas et l'Office de l'électricité de l'Ontario se terminent eux aussi, de nouveaux programmes sont en cours de développement pour les remplacer. Plusieurs de ces programmes sont spécifiquement destinés aux ménages à faible revenu. Au palier municipal, Toronto est la seule municipalité en Ontario à offrir des programmes de subvention uniques destinés autant aux propriétaires de maisons qu'aux propriétaires d'immeubles à loyers multiples. D'autres municipalités facilitent simplement l'accès aux programmes provinciaux ou fédéraux, et sont souvent épaulées par des organisations non gouvernementales telles que *Green Communities Canada* ou *GreenSaver*.

Bien que des évaluations de la ventilation et de l'échange d'air soient comprises au sein de tous ces programmes parrainés par les gouvernements et les services publics, les autres problèmes potentiels reliés à la qualité de l'air intérieur ou à la santé environnementale ne sont pas systématiquement identifiés. Les problèmes de contamination par l'amiante et les moisissures peuvent être identifiés et relevés durant le processus d'analyse ou d'évaluation énergétique, mais les autres contaminants tels que le plomb, les BPC et le radon ne sont normalement pas considérés. Il existe peu d'information sur le choix des matériaux employés lors des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique ou encore sur leurs impacts potentiels sur la santé environnementale. Qui plus est, peu d'emphase est mise sur ces aspects. La plupart du temps, aucun avertissement quant à l'emploi de produits chimiques ou de pesticides à l'intérieur de la maison n'est donné au sein des programmes d'efficacité énergétique.

La recherche révèle un manque de formation et de sensibilisation parmi les agents d'efficacité énergétique et les autres professionnels du bâtiment

Les agents d'efficacité énergétique jouent un rôle clé dans la prestation des programmes d'efficacité énergétique puisqu'ils constituent le principal lien avec les propriétaires de maisons et les propriétaires et gestionnaires d'immeubles qui

sont leurs clients. Un sondage en ligne effectué dans le cadre des recherches à l'origine de ce rapport révèle que les connaissances actuelles des professionnels en efficacité énergétique sur les questions touchant la santé dans les milieux intérieurs sont généralement limitées aux aspects concernant la ventilation ainsi qu'à une certaine compréhension des problèmes reliés aux moisissures et des risques en lien avec l'amiante. Leurs connaissances sur plusieurs autres risques sanitaires dans les milieux intérieurs restent ténues, notamment lorsqu'il est question de plomb et d'autres substances toxiques. Malgré cette situation, ces professionnels disent entrevoir des occasions d'intégrer davantage d'information sur la santé environnementale dans le cadre de leur travail. Ils considèrent d'ailleurs que l'étape de la conception des programmes est la plus appropriée pour intégrer de telles informations.

Les répondants au sondage ont également fait part de leurs préoccupations quant à la responsabilité et à l'absence d'autorisation pour discuter avec leurs clients de questions concernant la santé environnementale qui vont au-delà de celles qui restent spécifiques aux programmes qu'ils dispensent. Les autres contraintes comprennent le manque de formation pertinente ou le manque d'information fiable et de directives de la part, par exemple, de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), cette dernière ayant été identifiée par plusieurs professionnels comme étant la source sur laquelle se baser pour obtenir de l'information sur les questions de santé dans les milieux intérieurs. Les préoccupations soulevées comprennent également la surcharge d'information, l'augmentation des coûts et de la charge de travail, ainsi que les exigences reliées à la formation parmi lesquelles il serait nécessaire d'intégrer un plus vaste éventail d'aspects touchant la santé dans les milieux intérieurs dans le cadre de leur travail auprès de leurs clients.

Opportunités d'amélioration

Avec le retrait progressif des programmes incitatifs d'amélioration de l'efficacité énergétique géré par le gouvernement fédéral, il est possible d'évaluer les progrès accomplis et de recommander certains changements pour l'avenir. Bien que le présent rapport recommande que ces programmes fédéraux soient renouvelés et élargis, les programmes ontariens doivent néanmoins s'ajuster en fonction de la réduction du rôle du gouvernement fédéral et aller de l'avant afin de mettre en application les nouvelles exigences émanant de la Loi sur l'énergie verte de l'Ontario. D'importants progrès peuvent être effectués au sein des programmes ontariens gérés par les services publics puisqu'ils s'étendront à l'ensemble de la province et incluront une série de mesures plus sévères, notamment en ce qui a trait à l'isolation des résidences à faible revenu.

Cette situation en pleine évolution est opportune pour reconsidérer l'ensemble de l'approche afin d'encourager et de soutenir l'adoption de mesures en matière d'efficacité énergétique. Dans l'ensemble, ce rapport conclut qu'une meilleure intégration des aspects reliés à la santé des milieux intérieurs au sein des programmes d'efficacité énergétique peut et devrait être effectuée. De plus, il est nécessaire de résoudre de manière appropriée la question des contaminants hérités du passé, comme le plomb, durant tous travaux de rénovation.

Le risque accru d'exposition aux contaminants environnementaux que courent les enfants sur une base quotidienne, de même que le potentiel de voir cette exposition augmenter lors des travaux de rénovation comme ceux visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, soulignent le besoin pour une plus grande sensibilisation et davantage de direction politique dans plusieurs régions. Les solutions demeurent raisonnablement simples afin d'arriver à une proposition gagnant-gagnant. Du reste, cette recherche met en lumière un intérêt croissant à lier ces deux courants d'efforts dans la perspective d'améliorer la santé et les conditions de vie des familles canadiennes, tout en menant une lutte efficace contre les changements climatiques.

Nous relevons cinq domaines au sein desquels subsistent des opportunités d'amélioration : i) la conception des programmes; ii) la formation des agents; iii) la portée des programmes; iv) les activités éducatives; et v) les politiques d'appui. Pour chacun de ces domaines, nous émettons une série de recommandations visant ces questions. Afin d'appuyer ces recommandations, le Chapitre 8 fournit des conseils plus détaillés en provenance des parties prenantes sur les efforts futurs en matière d'éducation, ainsi que sur l'application de politiques et de programmes.

Recommandations

Les recommandations qui suivent sont le fruit d'une recherche et d'une consultation effectuées auprès des parties prenantes aux fins de ce rapport. L'objectif général de ces recommandations consiste favoriser l'intégration des deux grands thèmes abordés dans ce rapport – soit la santé dans les milieux intérieurs et les rénovations visant l'accroissement de l'efficacité énergétique – en identifiant les opportunités d'améliorations.

Les recommandations s'adressent aux différents groupes ou individus suivants, ceux-ci étant soit concernés par les questions d'efficacité énergétique, soit impliqués dans les travaux visant celle-ci:

- agences gouvernementales, compagnies et services publics du secteur de l'énergie et

autres entités responsables de la conception des programmes d'efficacité énergétique;

- agents d'efficacité énergétique et autres professionnels œuvrant dans le domaine;
- agents fournisseurs des programmes d'efficacité énergétique;
- constructeurs, entrepreneurs, rénovateurs et architectes d'intérieur, incluant leurs associations industrielles ou commerciales;
- éducateurs impliqués dans la formation professionnelle et les programmes d'apprentissage dédiés aux constructeurs, aux entrepreneurs, aux rénovateurs et aux architectes d'intérieur;
- détaillants fournissant l'industrie de la construction et de la rénovation résidentielles;
- inspecteurs en bâtiment, agents immobiliers et institutions financières ou de prêts impliquées dans les transactions immobilières;
- propriétaires de loyers, propriétaires et gestionnaires d'immeubles;
- services municipaux de santé publique et de gestion des déchets;
- organisations non gouvernementales.

Conception des programmes d'efficacité énergétique

1. Les agences gouvernementales, les compagnies du secteur de l'énergie, de même que les autres entités responsables de la conception des programmes d'efficacité énergétique devraient s'assurer que la santé dans les milieux intérieurs fasse partie intégrante des objectifs et des produits livrables des programmes.
2. Les améliorations touchant la conception des programmes devraient :
 - étendre le concept de *structure intégrale* et celui de *bâtiment en tant que système* aux analyses énergétiques afin de considérer d'une manière plus globale les aspects touchant l'énergie, la sécurité et la santé environnementale.
 - permettre qu'une partie du financement des programmes d'efficacité énergétique puisse s'appliquer aux risques pour la santé et la sécurité rencontrés lors des évaluations, particulièrement dans le cas des résidences à faible revenu.
3. Tel que recommandé par le Coalition du budget vert, le gouvernement fédéral devrait renouveler et étendre la portée de ses programmes écoÉNERGIE en tenant compte des multiples aspects touchant la santé dans les milieux intérieurs soulevés dans ce rapport. Toujours selon la Coalition du budget vert, le gouvernement fédéral devrait

aussi mettre en place des cibles nationales sectorielles rejoignant 15% de l'ensemble des maisons canadiennes rénovées d'ici 2015 – incluant 130 000 ménages à faible revenu – en investissant 1,25 milliard de dollars sur cinq ans.

4. La Commission de l'énergie de l'Ontario, l'Office de l'électricité de l'Ontario et les services publics ontariens devraient s'assurer que la conception actuellement en cours d'un programme d'intempérisation pour les ménages à faible revenu à l'échelle de la province intègre les multiples aspects rattachés à la santé des milieux intérieurs abordés dans ce rapport.

Formation des agents

5. Le module de formation préparé par Ressources naturelles Canada s'adressant aux agents d'efficacité énergétique représente une ressource fiable pour ces derniers; ce module devrait néanmoins être bonifié de manière à inclure les éléments suivants :
 - Une section explicitant la plus grande vulnérabilité et l'exposition accrue des enfants aux contaminants environnementaux, particulièrement en conditions intérieures. Cette section devrait mettre l'emphase sur le fait que la matière particulaire et la poussière retrouvées dans les maisons constituent les principales voies d'exposition aux contaminants pour les enfants. La section devrait également souligner les risques d'exposition potentiellement dangereux qu'engendrent les travaux de rénovation et de rectification.
 - Une section décrivant les sources potentielles, les voies d'exposition en milieux intérieurs ainsi que les possibilités de prévention ou de contrôle en lien avec les aspects sanitaires en milieux intérieurs. Cette section devrait aller au-delà des aspects déjà considérés dans la formation prodiguée par Ressources naturelles Canada afin d'inclure des informations concernant la présence du plomb dans la peinture, les BPC dans les anciens calfeutres, le radon et les COV dans les nouveaux matériaux de construction.

Rejoindre efficacement diverses audiences

6. Il faudrait établir un centre de liaison national sur la question du bâtiment sain et écoénergétique. Un rôle important pour cette entité consisterait à rassembler et diffuser auprès des professionnels du bâtiment et du public toute l'information, les directives et les réglementations existantes émanant du gouvernement concernant les aspects

de la santé dans les milieux intérieurs et les mesures d'efficacité énergétique. Le centre de liaison national pourrait être intégré à une entité fédérale existante (e.g. SCHL) ou une entité non gouvernementale soutenue par le palier fédéral.

7. Un ensemble consolidé de protocoles, englobant les réglementations et directives, devrait être préparé pour le Canada, à l'instar du projet *Healthy Indoor Environmental Protocol for Home Energy Upgrades* de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis.

Formation, directives et exigences améliorées sur les contaminants spécifiques

Mesures correctives concernant les peintures à base de plomb

8. S'inspirant d'éléments tirés de la *Renovation, Repair and Painting Rule* des États-Unis, et en collaboration avec l'ensemble des provinces et des territoires, des exigences obligatoires devraient être mises en place sur le territoire canadien quant à la formation, la certification et la manière d'effectuer les travaux correctifs concernant les peintures à base de plomb, ces exigences étant applicables à tous les travaux de rénovation, incluant ceux visant l'amélioration de l'efficacité énergétique, sans toutefois s'y limiter.
9. Divers documents éducatifs émanant du gouvernement fédéral et portant sur le plomb dans les peintures devraient être révisés et mis à jour afin qu'ils véhiculent un message uniforme et non ambigu quant au danger relié à la présence de plomb dans toute peinture appliquée à une date antérieure à 1978. Ces documents devraient également être accompagnés de matériel éducatif traitant des mesures de correction sécuritaires concernant le plomb s'inspirant des excellentes ressources présentement disponibles aux États-Unis et auprès de la SCHL.
10. Le gouvernement fédéral devrait sans délai revoir à la baisse la concentration sanguine de plomb nécessitant une intervention afin de mieux refléter le consensus scientifique à l'effet qu'il n'existe aucune concentration sécuritaire pour les fœtus et les enfants.

Mesures correctives concernant les moisissures

11. La SCHL devrait étendre son programme de formation sur la qualité de l'air intérieur pour offrir une certification aux entrepreneurs afin que les propriétaires de maisons aient un moyen fiable d'évaluer les références de ceux qui offrent des services visant à corriger les problèmes de qualité de l'air intérieur et de moisissures.

Manipulation des calfeutres susceptibles de contenir des BPC

12. Afin de contrôler l'exposition aux BPC, le Canada devrait émettre des directives semblables à celles de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis quant aux méthodes adéquates d'entretien, de retrait et d'élimination des matériaux de calfeutrage ayant probablement été installés avant 1978.

Sécurité en matière de radon

13. Le Canada devrait intégrer des activités de diffusion de nature éducative au sein de ses formations et de ses programmes en efficacité énergétique portant sur la détection et la correction des problèmes domestiques impliquant le radon.
14. Les détaillants devraient rendre les nécessaires de test pour le radon efficaces plus largement disponibles; ils devraient de plus faire usage du matériel éducatif préparé par Santé Canada afin d'en faire la promotion dans les points de vente.

Accroître la sensibilisation et renforcer les exigences en matière d'étiquetage des produits contenant des substances toxiques

15. Le gouvernement fédéral devrait réviser la Loi sur les produits dangereux, ou les dispositions la remplaçant dans la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation, une fois celle-ci en vigueur, afin qu'il soit obligatoire d'indiquer sur les étiquettes des produits la liste des substances reconnues pour leur toxicité chronique (cancérogénicité, tératogénicité, atteinte aux fonctions reproductrices).
16. En plus d'améliorer l'étiquetage, le gouvernement, les fabricants et les détaillants ont tous un rôle à jouer afin de rendre les entrepreneurs, les constructeurs et les bricoleurs aptes à faire des choix informés, incluant la sélection de solutions de rechange plus sécuritaires, lorsque des produits de revêtement, des adhésifs et d'autres matériaux de construction ou de rénovation sont employés. La diffusion d'information sur les risques reliés aux produits aux points de vente, des séances d'information dédiées aux entrepreneurs et aux bricoleurs, de même que des systèmes de classement des produits comptent parmi les mesures qui favoriseraient un choix éclairé lors de l'achat et de l'emploi de matériaux de construction ou de rénovation.

Notes de fin

- 1 Coalition du budget vert (2010). *Recommandations relatives au budget 2011*. Disponible en ligne au http://www.greenbudget.ca/main_f.html

Crédits Photo

BigStock: Couverture.

iStockPhoto: Couverture, Page 1.

Kathleen Cooper: Couverture.



L'ASSOCIATION CANADIENNE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

130 Spadina Avenue, Suite 301
Toronto, Ontario, Canada
M5V 2L4

Téléphone: 416-960-2284
Télécopieur: 416-960-9392

www.cela.ca

L'assistance pour cette publication a été réalisée par la Fondation Trillium de l'Ontario

